ADDITIF N°2 AU RÈGLEMENT GENERAL
DES JEUX « JOUEZ AVEC LA STAR ACADEMY »
POUR LE CLASSEMENT HEBDOMADAIRE

ARTICLE 1 - ORGANISATION GENERALE DU JEU

La société E-TF1 organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat « **Jouez avec la Star Academy** » dont le règlement général doit être complété par additif.

Le présent additif complète ou modifie le règlement général applicable aux Jeux TF1 « Jouez avec la Star Academy » pour la **Période de Jeu Hebdomadaire du 19 octobre 2026 au 26 octobre 2026**.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement général et dans le présent additif.

Le Jeu est organisé sur la page internet accessible à l'adresse URL suivante : https://www.tf1.fr/tf1/star-academy (ci-après la « Page »).

ARTICLE 2 - DUREE

Ce Jeu se déroulera du **19 octobre 2026** à partir de midi jusqu'au **26 octobre 2026** à 11h59 (ci-avant et ci-après la « Période de Jeu Hebdomadaire »).

Cependant, pour la **question prédictive**, les participants doivent répondre entre le **21 octobre 2026** à 19h (heure approximative de fin de diffusion sur TF1 de la quotidienne des nominations) et le **24 octobre 2026** à 21h (heure approximative de début de diffusion sur TF1 du Prime). Passé ce délai, la question est clôturée.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

En application de l'article 5 du règlement général :

La participation doit être effectuée avant la fin du dernier jour de la Période de Jeu Hebdomadaire définie à l'article 2 du présent additif, date et heure de participation faisant foi.

Tout au long de la Période de Jeu Hebdomadaire, les participants peuvent répondre à différents types de questions et cumuler des points selon les modalités propres à chaque catégorie de questions, tels que détaillés ci-après :

Types de questions	Descriptions	Nombres de points à gagner
Questions sur les moments culte de la Star Academy **« T'as la réf »**	**Questions portant sur les saisons passées de la Star Academy.** Nouvelle série de 3 questions par jour, du lundi 19/10/2026 au dimanche 25/10/2026.	15 points par bonne réponse. Le mercredi 21/10/2026 et le samedi 24/10/2026, les points sont triplés, donc 45 points par bonne réponse.
Questions réactives **« T'as vu ? »**	**Question sur l'actualité très récente de la Star Academy.**	50 points par bonne réponse. Le mercredi 21/10/2026 et le samedi 24/10/2026, les points sont triplés, donc 150 points par bonne réponse.

Questions prédictives **« À ton avis ? »**	**Question prédictive pour deviner qui sera éliminé dans la semaine.**	Jusqu'à 750 points par bonne réponse. Le nombre de points attribué varie en fonction du délai de réponse : Plus le participant répond rapidement, plus le nombre de points attribué est élevé. Ce nombre diminue progressivement jusqu'à atteindre zéro (0) à la clôture de la question, avant le prime.

ARTICLE 4 - DETERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS

En application des articles 6 et 7 du règlement général :

Les cent (100) participants ayant obtenu le plus de points dans le cadre du Classement Hebdomadaire seront déclarés gagnants et remporteront les lots dans l'ordre qui suit :

- **Pour les gagnants allant de la 1ère la 10ème place :**

2 (deux) places en fosse, pour le prime de la Star Academy du 6 novembre 2026

Au Studio 217, 18 Rue du Grain, 93300 Aubervilliers. Tenue élégante exigée. Survêtements et marques apparentes interdits. Privilégiez les hauts de couleur unis.

Les places sont envoyées au gagnant par email, qui pourra se rendre, accompagné par une personne de son choix, sur le lieu de l'Emission. Places debout uniquement. Interdit aux mineurs de moins de 13 ans. Les mineurs de plus de 13 ans sont obligatoirement accompagnés d'un majeur. Sandwichs et eau offerts. Pièce d'identité obligatoire pour toutes les personnes présentes.

Pas de valeur marchande - hors commerce.

(ci- avant et ci-après, l'« Emission »).

- **Pour les gagnants allant de la 11ème à la 20ème place :**

1 (un) mois d'abonnement à TF1+ Premium offert

Le code promotionnel est unique et valable jusqu'au 30 septembre 2027.

Abonnement d'une valeur actuelle de 5,99 € TTC (cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises). Renouvellement tacite si l'abonnement n'est pas résilié avant la date d'échéance au tarif de 5,99€ par mois, ou tout autre tarif qui viendrait s'appliquer au moment du renouvellement si une augmentation de l'abonnement intervenait entre-temps.

Dans l'hypothèse où le gagnant est d'ores-et-déjà un abonné TF1+ Premium résidant en France, la présente dotation sera remplacée par un code promotionnel permettant d'obtenir une réduction de 1€ sur l'Offre Cinéma à la carte.

Dans l'hypothèse où le gagnant est d'ores-et-déjà un abonné TF1+ Premium résidant en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg, la présente dotation sera remplacée par un code promotionnel permettant d'obtenir une réduction de 30% sur la boutique Star Academy (cf. la dotation suivante).

- **Pour les gagnants allant de la 21ème à la 50ème place :**

1 (un) code promotionnel pour la boutique Star Academy

Le code permet d'obtenir 30% (trente pour cent) de réduction sur la boutique en ligne (https://www.staracademy.fr/). Il est valable uniquement sur le textile et les accessoires (hoodies, t-shirts, casquettes, tote bags, mugs, gourdes, etc.) et ne s'applique pas à la billetterie, ni aux albums et packs phonogrammes. Le code promotionnel est à usage unique : une seule utilisation, sur une seule commande et n'est pas cumulable avec une autre réduction.

Se référer aux conditions générales applicables : Conditions générales de vente – Boutique Star Academy.

Il se saisit à l'étape du paiement, sur la boutique en ligne et reste valable 7 jours ouvrés à compter de sa réception par email.

- **Pour les gagnants allant de la 51ème à la 100ème place :**

1 code promotionnel à utiliser sur tout achat d'un contenu à la carte sur TF1+ (uniquement pour les avant-premières et contenus sans publicité)

Ce code promotionnel permet d'accéder gratuitement soit à un contenu en avant-première soit à un contenu sans publicité dont le montant initial est entre 0,69€ et 0,99€. Le code promotionnel est unique et valable jusqu'au 30 septembre 2027.

Cette dotation est réservée aux participants résidant en France. Pour les participants résidant en Belgique, en Suisse et au Luxembourg, les gagnants recevront un code promotionnel permettant d'obtenir une réduction de 30% sur la boutique Star Academy (cf. la dotation précédente).

ARTICLE 5 - DIVERS

Les gagnants classés de la 1ère à la 10ème place disposeront d'un délai de quarante-huit (48) heures à la suite de la réception de l'email afin de se manifester pour confirmer l'acceptation de leur dotation et communiquer leurs coordonnées personnelles nécessaires à sa remise, en réponse audit email. A défaut de réponse dans ce délai, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

Les autres gagnants recevront automatiquement les dotations qui leur sont attribuées à l'adresse email associée à leur Compte Unique TF1.

Il est précisé que pour certaines dotations visées au présent additif, lorsqu'un gagnant est âgé de moins de 18 ans, la Société Organisatrice pourra exiger la communication des coordonnées de ses représentants légaux afin de valider l'attribution de la dotation.

S'agissant des lots consistant en des invitations à des Emissions, l'adresse et l'heure exactes du lieu de l'Emission seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux de l'Emission par leurs propres moyens.

Les frais de transport (entre le domicile, l'hôtel, la gare, l'aéroport et/ou le lieu du spectacle), d'hébergement, de restauration, etc. non expressément compris dans la(les) dotation(s) restent à la charge exclusive du(des) gagnant(s) et de son(ses) éventuel(s) accompagnant(s) dans le cas où le(s) lot(s) donne(nt) lieu à un déplacement de ces derniers).

Par ailleurs, la Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu du fait de la jouissance du lot et/ou de son utilisation. A ce titre, elle décline toute responsabilité pour tous dommages physiques et/ou matériels.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'Emission, objet du lot.